

Compte-rendu de la CAPL n°3 du 07 juillet 2014
Mouvement local de la catégorie C au 1^{er} septembre 2014

La séance a été présidée par Mme Andrée AMMIRATI.
Les travaux ont débuté à 10h15.

Le secrétariat est assuré par Mme Céline VANDEN-BROECK pour la parité administrative
Le secrétariat adjoint est assuré par Mme Frédérique DAVIGNY (CFTC)

SOLIDAIRES Finances Publiques et la CGT-Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire. Vous trouverez la nôtre ci-jointe.

Examen de l'ordre du jour :

1°) Approbation du PV de la CAPL n°3 du 16/12/2013 relative au mouvement complémentaire de la catégorie C FF au 01/01/2014

Aucune observation n'a été formulée, le PV est adopté à l'unanimité

2°) Examen du mouvement local de catégorie C au 1^{er} septembre 2014

M Bruno BENARD procède à la lecture des différents mouvements

Au mouvement national, il y a :

- pour la Filière Gestion Publique : 2 départs et une arrivée
- pour la Filière Fiscale : un départ et 12 arrivées

La direction locale a respecté les règles de gestion, à savoir l'ancienneté administrative, pour les affectations locales.

Malheureusement, la situation des agents ALD (à la disposition du directeur) au département et des EDRA ne sera donnée qu'à l'issue de la CAPL de mouvement B qui se tiendra le 17 juillet 2014.

A l'issu du mouvement local et avant affectation des ALD et EDRA, **le département est en déficit de 17,7 agents C** (temps partiel pris en compte). La situation est très disparate en fonction des résidences et des filières d'affectations nationales.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter vos élus locaux :

Marie-Claire KOSCIELNIAK (SIP Béthune)

Gaëlle RANCON (SIP Lillers)

Elvira CACHERA (France Domaine Arras)

Wilfried GLAVIEUX (expert)

Vote sur le mouvement local

	POUR	CONTRE	ABSENTION
Administration	X		
SOLIDAIRES FIP			X
FO			X
CGT		X	
CFTC		X	

SOLIDAIRES Finances Publiques s'est abstenu sur le vote puisque tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction sur leur affectation, mais il est à noter que les règles de gestion commencent à être respectées par l'administration.

La séance a été levée à 10h45.

Situation suite au mouvement local

Les mouvements sont disponibles sur simple demande auprès d'un CAPiste ou du secrétaire de section